

Conseil Communautaire du 1^{er} Mars 2018

D 2018	B	02
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	68 (dossier 1) – 71 (dossiers 2) – 72 (dossier 3) – 73 (dossier 5) – 71 (dossier 6 à 17)	
Votants	75 (dossiers 1) – 77 (dossiers 2) – 78 (dossier 3 à 5) – 76 (dossier 6 à 17)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 février 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gavrard</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET (+ pouvoir S. DE LAMARLIERE jusqu'au dossier 4) – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 2) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 2) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG (+ pouvoir J. CORREGES pour le dossier 1) – Michel HOSPITAL – Philippe LABARDIN (+ pouvoir L. VALAY pour le dossier 1) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (à compter du dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (à compter du dossier 5)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 5)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Rogers STEFFAN [sup.]
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 5)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.]
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS (+ pouvoir D. RINAUDO) – Eric BOUCHAUD - Liliane BORDES – Daniel GAIDELLA - Guy LAUMET (+ pouvoir L. KULTON) – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU (+ pouvoir R. BARD)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 2) – Pierre IMBERT - Jacques BILIRIT - Danièle ANGOT - Lydie ANGELY – Joël HOCQUELET – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) – Sylvie DE LAMARLIERE (jusqu'au dossier 4) - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane KULTON – Dante RINAUDO – Régis BARD – Valérie TACCO – Régine POVEDA (à compter du dossier 6) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 6)

Pouvoirs de

Jacqueline CORREGES à Jean-Luc DUBOURG (dossier 1) – Sophie BORDERIE à Régine POVEDA – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (dossier 1) – Sylvie De LAMARLIERE à Daniel BENQUET (jusqu'au dossier 4) – Liliane KULTON à Guy LAUMET – Dante RINAUDO à Daniel BARBAS – Régis BARD à Laurence LOUBIAT-MOREAU – Joël HOCQUELET à Charles CILLIÈRES (à compter du dossier 2)

Secrétaire de Séance

Vincent PAULEY

Dossier n°2 -

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL DE NOUVELLE AQUITAINE

Objet de la délibération

Suite à la démarche initiée par la Région Nouvelle Aquitaine de créer un Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine (SMINA), Val de Garonne Agglomération doit délibérer pour l'adhésion au SMINA et désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Exposé des motifs

Le Bureau Communautaire du 6 septembre 2017 avait donné un avis favorable sur le principe à la participation de notre intercommunalité en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au futur SMINA.

Le Syndicat Mixte a pour objectif le développement, la facilitation et la promotion des transports en commun et l'intermodalité sur son périmètre. Le SMINA est créé pour une durée illimitée.

Ce Syndicat Mixte a défini les compétences obligatoires et facultatives qu'il souhaite exercer.

Compétences obligatoires :

- Coordonner les services de transport de voyageurs organisés par les autorités organisatrice membres ;
- Mettre en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers ;
- Mettre en place une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés.

Compétences facultatives :

- Organiser des services publics réguliers et des services à la demande ;
- Assurer, à ce titre, la réalisation et la gestion d'équipement et d'infrastructure de transport.

Alors que les compétences obligatoires seront exercées sur le périmètre des AOM ayant adhérees. Pour ce qui concerne les compétences facultatives, elles seront décidées par le comité de bassin à la demande d'un AOM souhaitant les voir s'exercées sur son aire urbaine. L'exercice de ces compétences feront l'objet de budgets annexes. Pour ce qui concerne VGA, la commission Transport a donné un avis favorable à l'adhésion à ce syndicat, afin qu'il exerce sur le territoire de l'agglomération, les 3 compétences obligatoires.

Le SMINA exerçant les compétences facultatives énoncées ci-avant dans un niveau de coopération complémentaire, VGA pourra toujours à terme et sur sollicitation préalable des comités de bassin et approbation par le Comité Syndical, transférer les compétences définies comme facultatives

Le syndicat Mixte de Transport SMINA sera découpé en plusieurs Comité de Bassin de Mobilité. VGA sera rattaché au comité de Bassin intégrant la Métropole Bordelaise.

Financièrement et considérant que le Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine ne sera créé que le 4 juin 2018, le montant de l'adhésion au SMINA a été fixé, pour VGA, à 10 000 € pour l'année 2018 et à 20 000 € pour les années suivantes.

Pour ce qui concerne la gouvernance, VGA sera représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il a donc lieu de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant.

Il propose, comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette élection à bulletin secret, mais au scrutin public.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide à l'unanimité de voter au scrutin public.

Valide les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine (SMINA), joints à l'annexe 1.

Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine (SMINA), ayant les compétences obligatoires suivantes :

- Coordination des services de transport de voyageurs organisés par les autorités organisatrice membres
- Mise en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers
- Mise en place une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés.

Désigne le délégué titulaire de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine (SMINA), comme suit

Fonction à VGA	Délégué Titulaire	
	Prénom	Nom
Vice-Président de la Commission Transport	Michel	COUZIGOU

Désigne le délégué suppléant de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine (SMINA), comme suit

Fonction à VGA	Délégué Suppléant	
	Prénom	Nom
Membre délégué de la commission Transport en charge des transports scolaires	André	CORIOU

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	77
<i>Pour</i>	77
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Publication / Affichage
Le 2/03/2018

Fait à Marmande, le 1^{er} mars 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,